Déclaration des élus SNU*ipp*/SNES/SNEP-FSU CAPA des PEGC de l'académie de Nancy-Metz du 27 janvier 2014

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons, en amont de la tenue de la CAPA relative aux promotions de grades, attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les PEGC pour accéder au grade supérieur.

Ces promotions étant liées aux avis émis par les chefs d'établissements et les IPR, des iniquités de traitement entre académies perdurent. Ainsi, dans certaines académies des collègues sont régulièrement exclus de toute possibilité de promotion en raison d'une opposition systématique de l'administration (avis défavorable, modification arbitraire de la place dans le tableau d'avancement...). Aujourd'hui l'extinction de la hors classe ne peut être réalisée et toute possibilité de péréquation pour les retraités ne peut être envisagée.

Pour ces raisons, les élus SNU*ipp/SNES/SNEP-*FSU vous demandent d'utiliser toutes les possibilités de promotions qui vous seront attribuées par le ministère.

Suite au décret du 8 août 2013, le ratio promus/promouvables est passé de 42% à 50%. Les élus SNU*ipp/SNES/SNEP-*FSU prennent acte de cette avancée. Cependant, ce pourcentage appliqué à des corps en voie d'extinction ne permet que peu de possibilités de promotions et s'avère particulièrement pénalisant pour les PEGC dont l'âge moyen est de 57 ans 6 mois.

L'accès à la classe exceptionnelle est trop tardif pour les PEGC. De ce fait, il est toujours impossible pour la grande majorité d'entre eux d'accéder à l'indice terminal de la classe exceptionnelle avant leur départ en retraite :

Au 1^{er} octobre 2011 : sur 4328 PEGC actifs, 44 collègues étaient au 783 (1%). Au 1^{er} octobre 2012 : sur 3671 PEGC actifs, 40collègues étaient au 783 (1%). Au 1^{er} octobre 2013 : sur 2853 PEGC actifs, 37collègues étaient au 783 (1,3%).

Dans notre académie, l'année dernière, pour 173 collègues actifs ils n'étaient que 3. Cette année ils sont 5 pour 126 actifs.

Ces choix vont également à l'encontre de l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues et de l'extinction de la hors classe annoncée pour 2009.

Pour ces raisons, les élus SNU*ipp/SNES/SNEP-*FSU demandent à M. le Ministre de l'Éducation Nationale un ratio à 100% pour l'accès à la Classe Exceptionnelle. Par ailleurs, des mesures indispensables sur la structure de la classe exceptionnelle doivent être prises rapidement, afin de permettre à tous les PEGC d'accéder, à minima avant leur départ en retraite, à l'indice terminal 783 dans les mêmes proportions que les certifiés.

Les élus SNU*ipp/SNES/SNEP-*FSU vous demandent, Madame la Rectrice, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.